

COMMUNE DES GARENNES SUR LOIRE
PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

Convocation du 18 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le lundi vingt-quatre septembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune des Garennes-sur-Loire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ARLUISON, Maire.

Etaient présents :

Monsieur ARLUISON Jean-Christophe, Maire, Mesdames et Messieurs, HERVÉ Sylvie, PRONO Michel, CORBEAU Jean-Michel, DEROUET Annick, LÉZÉ Joël, PERRON Jocelyne, RAHARD Alain et VAN HILLE Catherine, Adjoints au Maire, Mesdames et Messieurs, AMADIEU Gérard, BIZZINI Bernard, BRANCHEREAU Frédéric, CARMET Christian, JACOTIN Séverine, JAMOIS Véronique, LECROQ Guy, LOISEAU Nathalie, NAUROY Alexis, PAQUEREAU Jean-François, PELLETIER François, PIHOUEE Valérie, RICHAUME Stéphane, SALVETAT Arnaud, VITTAZ Marie-Annick.

Etaient absents : Mesdames et Messieurs, BAINVEL Marc, LIGNEL Claudine, BIOTTEAU Pascal, DEFONTAINE Jacques, GUILLERME Véronique, HERVOIL Martine, LECUREUR Pascale, LEFEBVRE Karine, LEROY Philippe, MORON Christophe, VAILLANT Isabelle Conseillers Municipaux.

Etaient représentés : Mesdames et Messieurs BAINVEL Marc, LIGNEL Claudine, DEFONTAINE Jacques, GUILLERME Véronique, HERVOIL Martine, LEFEBVRE Karine, LEROY Philippe, VAILLANT Isabelle.

Y assistait également : Madame Valérie MARY, Directrice des Services.

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur SALVETAT Arnaud, conseiller municipal.

18.09.00 Administration Générale - Approbation Du Procès-Verbal Du 10 septembre 2018

Le procès-verbal de la séance 10 septembre 2018 est soumis au conseil municipal qui en approuve les termes à l'unanimité.

18.09.01 Domaines – Acquisition De Terrain Aux Consorts Desportes

- Retiré de l'ordre du jour

18.09.02 ZAC De La Naubert – CRAC 2017– Approbation

Monsieur le Maire expose :

Conformément au Traité de Concession d'Aménagement confiant à la SPLA de l'Anjou devenue Alter Public, l'aménagement du quartier de La Naubert, Alter Public a adressé, pour approbation, le compte rendu annuel à la Collectivité arrêté au 31 décembre 2017.

Ce document comprend :

- Une note de conjoncture sur les conditions physiques et financières de déroulement de l'opération ;
- Le bilan prévisionnel financier actualisé en fonction des événements intervenus et des décisions prises ;
- L'échéancier des dépenses et des recettes et le plan de trésorerie correspondants.

Rappel du projet

Le quartier de La Naubert est situé à la frange Sud-Ouest du centre-bourg de Juigné-sur-Loire. Sa superficie est d'environ 7,3 hectares. Il s'agit d'un quartier à vocation résidentielle.

Avancement physique de l'opération

Au 31 décembre 2017, la quasi-totalité des études ont été menées ; la procédure de Déclaration d'Utilité Publique est en cours.

Avancement financier de l'opération

Au 31 décembre 2017, 204 K€ HT a été dépensés ; et aucune recette n'a été encaissée.

Le bilan financier prévisionnel révisé des dépenses et des recettes s'établit à 4 600 000 € HT avec une participation d'équilibre de 100 000 € telle que délibérée lors du Traité de Concession d'Aménagement.

- Vu le Traité de Concession d'Aménagement approuvé le 30 septembre 2013 et signé le 4 octobre 2013 entre la commune de Juigné-sur-Loire, devenue commune déléguée des Garennes sur Loire et la SPLA de l'Anjou, devenue Alter Public pour l'aménagement du quartier de La Naubert

- Vu le bilan financier prévisionnel révisé au 31 décembre 2017 établi par Alter Public
- Vu le Compte Rendu d'Activité à la Collectivité (C.R.A.C) présenté par Alter Public annexé à la présente

Le Conseil Municipal de la Commune des Garennes sur Loire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le bilan financier prévisionnel portant les dépenses et les recettes de l'opération à 4 600 000 € HT et le Compte Rendu d'Activités à la Collectivité arrêté au 31/12/2017 par Alter Public

18.09.03 Finances – Redevance D'occupation Du Domaine Public - GRDF

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales permet aux gestionnaires des voies publiques de mettre à la charge des concessionnaires une redevance annuelle pour occupation de leur domaine public.

A titre indicatif, il indique que GRDF a déclaré l'existence au 1er janvier 2018 de 17.775 km de réseaux situés en domaine public et de 276 m du domaine public occupé par des chantiers de distribution de gaz.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de fixer, avec effet au 1er janvier 2018 :

- par application du décret 2007-606 du 25 avril 2007, le montant annuel des redevances relatives à l'occupation du domaine public à verser par les concessionnaires, ainsi qu'il suit :

$$\begin{aligned}
 \text{Redevance} &= ((0.035 \text{ €} * L) + 100\text{€}) * \text{coefficient d'actualisation} \quad (L = \text{longueur de voirie occupée par des canalisations de gaz en mètres}) \\
 &= (0.035 \text{ €} * 17775) + 100\text{€} * 1.20 \\
 &= 867.00 \text{ €}
 \end{aligned}$$

- par application du décret 2015-334 du 25 mars 2015, le montant annuel de la redevance due pour l'occupation provisoire du domaine public pour les chantiers de travaux de distribution de gaz réalisés en 2015 à verser par les concessionnaires, ainsi qu'il suit :

$$\begin{aligned}
 \text{Redevance} &= (1.03 \text{ €} * L) \quad (L = \text{longueur de voirie occupée par des canalisations de gaz en mètres}) \\
 &= (1.03 \text{ €} * 276) \\
 &= 284.00 \text{ €}
 \end{aligned}$$

Soit une redevance globale due par GRDF pour l'année 2018 s'élevant à : 1 151 €uros

18.09.04 Conseil Municipal -Commission « Signalétique Commerciale » - Création

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer une commission « Signalétique commerciale », afin de réfléchir à la mise en place d'une signalétique sur l'agglomération, comme suit :

Commission « Signalétique Commerciale »	
Président	Jean-Christophe ARLUISON, Maire
Responsable	Jean-Christophe ARLUISON, Maire

Membres conseillers municipaux	<ul style="list-style-type: none"> - Marc BAINVEL - Séverine JACOTIN - Guy LECROQ - Joël LÉZÉ - Jean-François PAQUEREAU - Valérie PIHOUEE - Michel PRONO - . - . - .
--------------------------------	--

18.09.05 Conseil Municipal -Comité consultatif « Maison du Parc » - Création

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer un comité consultatif « Maison du Parc » qui sera chargé de suivre la conception et la réalisation de la « Maison du Parc », comme suit :

Comité consultatif « Maison du Parc »	
Président	Jean-Christophe ARLUISON, Maire
Responsables	Alain RAHARD et Jean-François PAQUEREAU
Membres conseillers municipaux	2 maires délégués : <ul style="list-style-type: none"> - Sylvie HERVÉ - Michel PRONO 2 membres de la commission bâtiment : <ul style="list-style-type: none"> - Christian CARMET - Joël LÉZÉ 2 membres de la commission voirie : <ul style="list-style-type: none"> - Marc BAINVEL - Guy LECROQ 2 membres de la commission environnement : <ul style="list-style-type: none"> - Catherine VAN HILLE - Marie-Annick VITTAZ
Membres extérieurs au Conseil Municipal :	2 membres extérieurs du comité consultatif « Parc des Garennes » L'agent technique en charge de l'entretien du site L'architecte

18.09.06 Conseil Municipal - Délégation Au Maire – Information

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation reçue de l'Assemblée par délibération du 10 janvier 2017 prise en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Exercice de Droit de Prémption Urbain

Propriétaire	Situation de l'immeuble	Commune Déléguée	Références Cadastres	Bien	Décision
Consorts FRADIN	36 route du Plessis	Juigné sur Loire	AN 157 ; 253 ; 293	Terrain	Renonciation
LE MARCHAND Alain LECERF Françoise	16 chemin de la Chesnaye	Juigné sur Loire	AN 197	Maison	Renonciation
PROVINI Olivier STEFANO Vanessa	4 chemin de la Carinière	Juigné sur Loire	AH 620 ; 65	Maison	Renonciation
VASSEUR Bruno	6 route du Plessis	Juigné sur Loire	AH 152	Maison	Renonciation
SCI du Moulin	120 Grand Rue	Juigné sur Loire	AK 395	Maison	Renonciation
FONCITER	Lotissement le Clos des Fontaines	Saint Jean des Mauvrets	AH 575	Terrain	Renonciation
LEDUC Éric	9 route de Saint Melaine	Juigné sur Loire	BI 52 ; 51 en partie	Maison	Renonciation
ROSE Charles	6 impasse du Hardas	Juigné sur Loire	AH 94 ; 330	Maison	Renonciation

18.09.07 Questions Diverses

✓ **Point sur les travaux :**

- **Chemin des Pimonts** : le projet des travaux de voirie est présenté au conseil municipal. Il sera présenté aux riverains le 9 octobre prochain.
- **Rue Saint Almand** : Les travaux de changement de la canalisation d'Eau Potable sont terminés. Ceux d'assainissement sont en cours d'achèvement. L'effacement des réseaux tranche 1 sera achevé mi-novembre, par contre un retard est prévu tranche 2 dû à ENEDIS, qui ne retirera pas les câbles dans les temps. Ce retard implique une interruption de travaux de finition de la voirie.
- **Espace Chambretault** : La 2^{ème} tranche des travaux du parking va débuter en décembre. Après observation des flux piétons, il été décidé de transformer le massif prévu devant la boulangerie en trottoir. Les aménagements paysagers seront terminés à la fin de l'année. En ce qui concerne les travaux d'extension du G20, ils devraient commencer en décembre. Le magasin sera fermé 2 à 3 semaines en janvier pour les aménagements intérieurs. Ce qui pose problème car la fermeture devait avoir lieu en décembre permettant de réaliser les trottoirs en béton désactivés devant l'entrée du magasin et nécessitant 2 jours de fermeture. Une rencontre est prévue avec les propriétaires pour régler ce problème.
- **Assainissement Buchêne** : Les travaux de création de réseaux seront terminés fin septembre. Ceux de la station le seront en octobre.